

free



Madame Anne VIGNOT
Mairie - Besançon
2 rue Mégevand
25034 Besançon Cedex

Paris, le 20/08/2021

Mairie de Besançon Courrier Arrivée
Date 24-8-21
N°
Pilote 051
Copie pour éléments de réponse au Pilote sous 15 jours
Copie pour information
Cabinet DGAPB DGST ADS

Envoi par lettre recommandée avec avis de réception

Dossier suivi par : Enrique TORRES, etorres@free-mobile.fr

Objet : Mise en service de la 4G dans la bande 2100 MHz suite à l'attribution de nouvelles fréquences ADS

Madame la Maire,

Dans le cadre d'attribution de la 4ème licence de téléphonie mobile obtenue le 12 janvier 2010, Free Mobile s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'Internet mobile et aux attentes des consommateurs, en proposant des services innovants, simples et accessibles sur tout le territoire.

Par décision n° 2018-1391 en date du 15 novembre 2018, Free Mobile est autorisé par l'ARCEP, à partir du 21 août 2021, à exploiter un bloc supplémentaire de fréquences de 9,8 MHz dans la bande 2100 MHz. L'exploitation de cette bande de fréquences vise à permettre le renforcement du réseau 4G.

Dans ce cadre, nous vous informons que nous allons procéder pour l'ensemble de notre réseau à la mise en service de ces nouvelles fréquences 2100 MHz qui permettront l'utilisation de services 3G et 4G.

A cet effet et conformément à la loi Abeille, je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe à la présente, le dossier d'information mairie relatif au projet de Free Mobile sur votre commune.

Par ailleurs, cette évolution ne nécessite l'obtention d'aucune autorisation d'urbanisme, notamment parce qu'elle n'induit pas de changement de l'aspect extérieur du bâtiment lui servant, le cas échéant, de support.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de recevoir, Madame la Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Enrique TORRES
Responsable Collectivités Territoriales

Free Mobile-Groupe Iliad

16, rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SIRET : 499247138 00021 - Société par actions simplifiée au capital de 365 138 779 €

Immatriculée au registre du commerce des sociétés de Paris sous le numéro RCS 499 247 138



25123324580000160212

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



251233024580000160312

free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile

CODE SITE : 25056_074_01

ADRESSE DU SITE : FORÊT DE CHAILLUZ, CHEMIN DE LA LAYE,
A36 VERS STRASBOURG

COMMUNE : 25000 BESANCON

DATE : 20/08/2021

free

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR : FREE MOBILE
COMMUNE : BESANCON
NOM DU SITE : BESANCON/FORÊT DE CHAILLUZ
CODE SITE : 25056_074_01
ADRESSE : FORÊT DE CHAILLUZ, CHEMIN DE LA LAYE, A36 VERS STRASBOURG - 25000 BESANCON
TYPE DE SUPPORT : Pylône autostable
PROJET DE : Modification substantielle d'une antenne-relais existante
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES : X = 877946, Y = 2260849
Longitude : 6.0125, Latitude : 47.28889

| CONTACT FREE MOBILE

NOM : Enrique TORRES
Responsable Collectivités Territoriales
E-MAIL : E-mail : etorres@free-mobile.fr
ADRESSE : Free Mobile
16 rue de la Ville l'Évêque
75008 Paris

| SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
5. Plan de situation à l'échelle	8
6. Plan de cadastre	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontages avant/après	10
8. Déclaration ANFR	12
9. Plans du projet	13
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	17
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	17
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	18
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	19



251232024580000160412

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Ce projet consiste en une réallocation d'une partie de la bande de fréquence 2100 MHz, initialement entièrement dédiée à la 3G, à la 4G (LTE) en vue d'un renforcement de la couverture en service 4G.

Cette évolution est d'ordre logiciel : elle n'implique aucune modification de l'installation ni du système antenne déjà en place. Par conséquent, aucun changement visuel n'est prévu.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 2	À ajouter : 0	À modifier : 0
Type	Panneau		
Technologies	3G / 4G / 5G		
Azimuts (S1/S2/S3)	50° 230°		

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
50°	4G 700 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	33	30.85	4°
230°	4G 700 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	42m	406m	36,10m	403,60m	40,30m	404,30	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

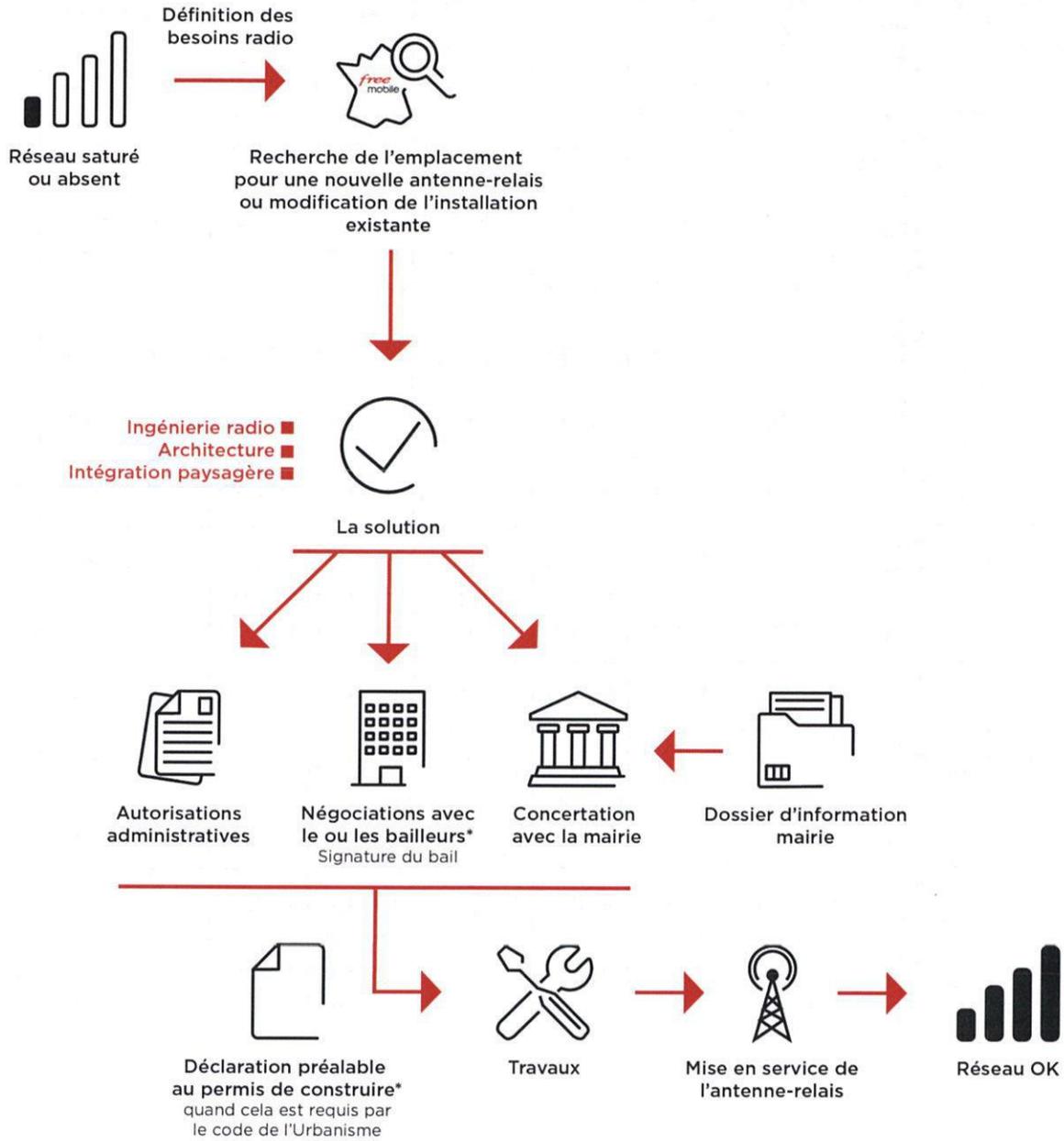
Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.



251233024580000160512

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Août 2021
Mise en service (prévisionnel)	Septembre 2021

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

FORÊT DE CHAILLUZ, CHEMIN DE LA LAYE, A36 VERS STRASBOURG
25000 BESANCON

Coordonnées

Lambert 93

X = 877946
Y = 2260849

WGS 84

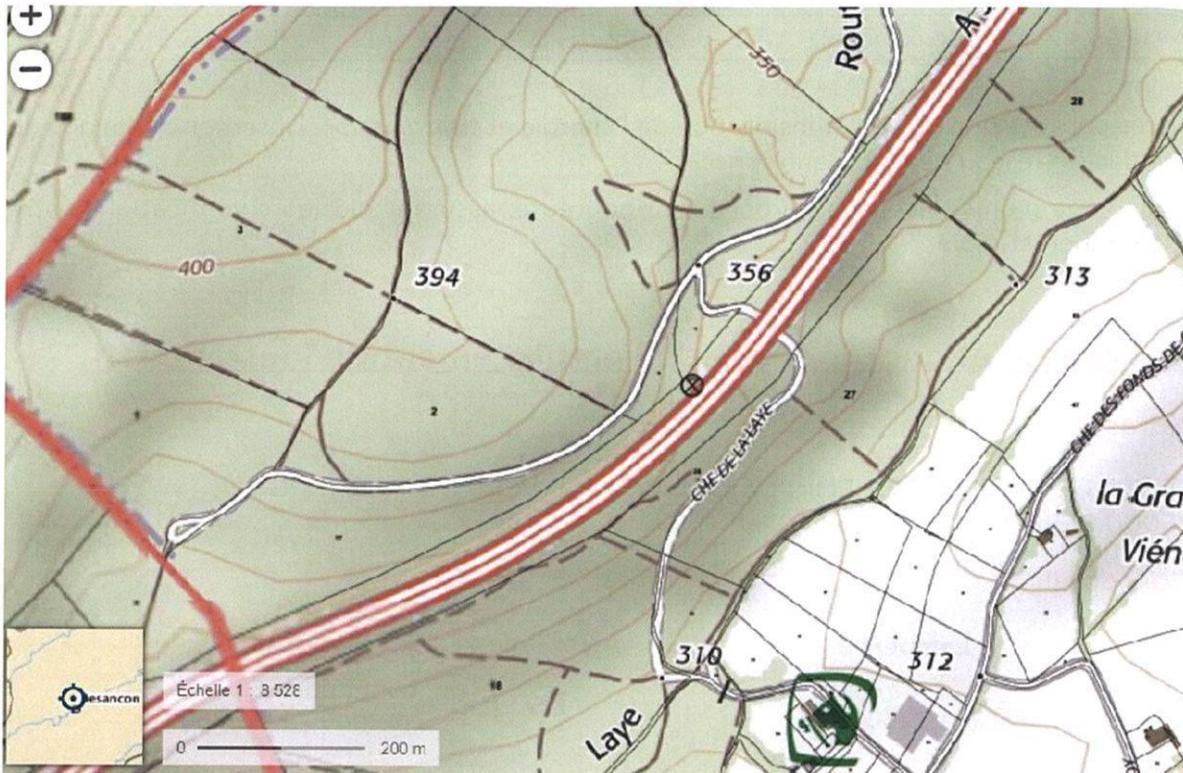
Longitude : 6.0125
Latitude : 47.28889



251233024590000160612

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation

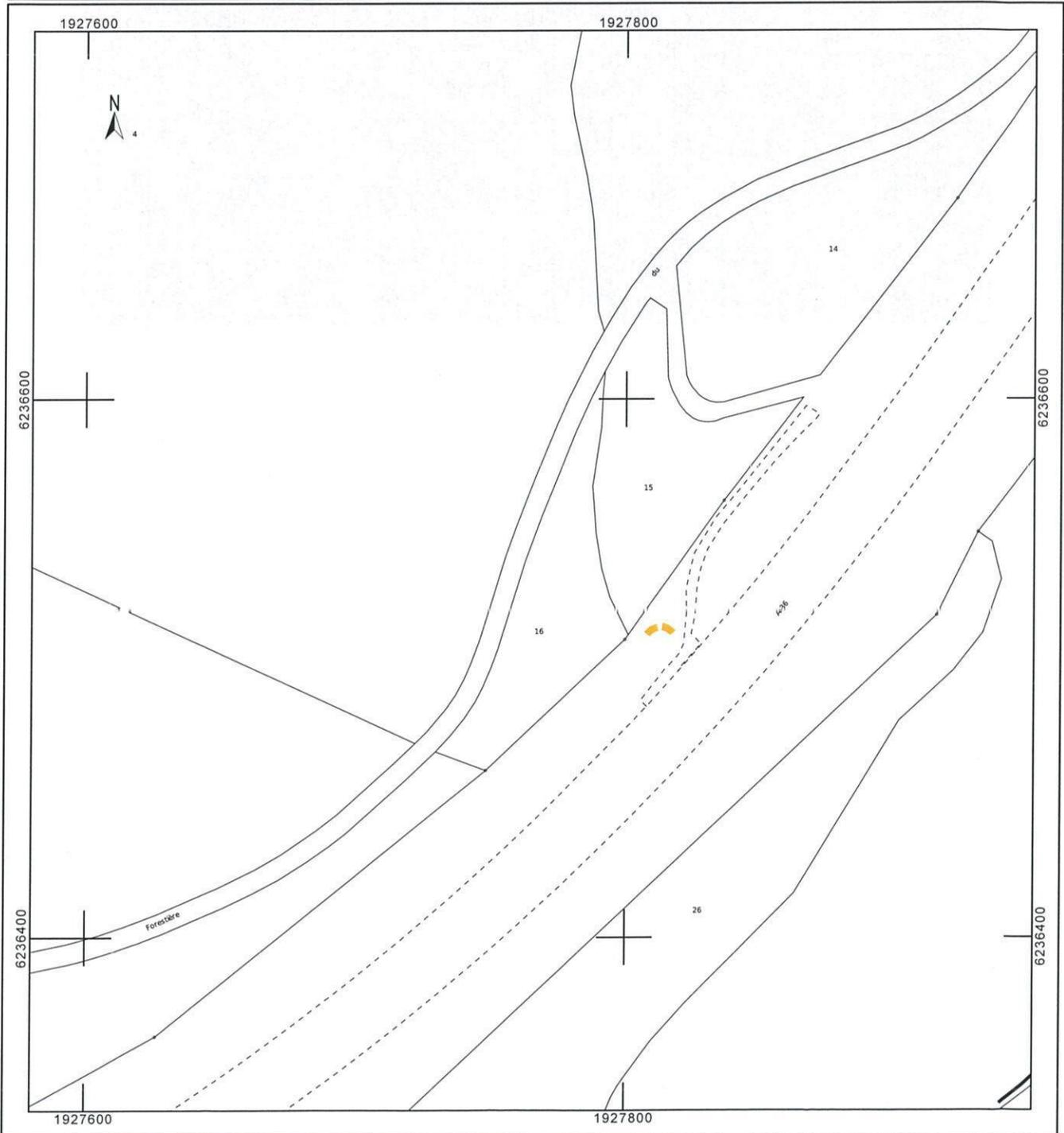


Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

CARTE IGN

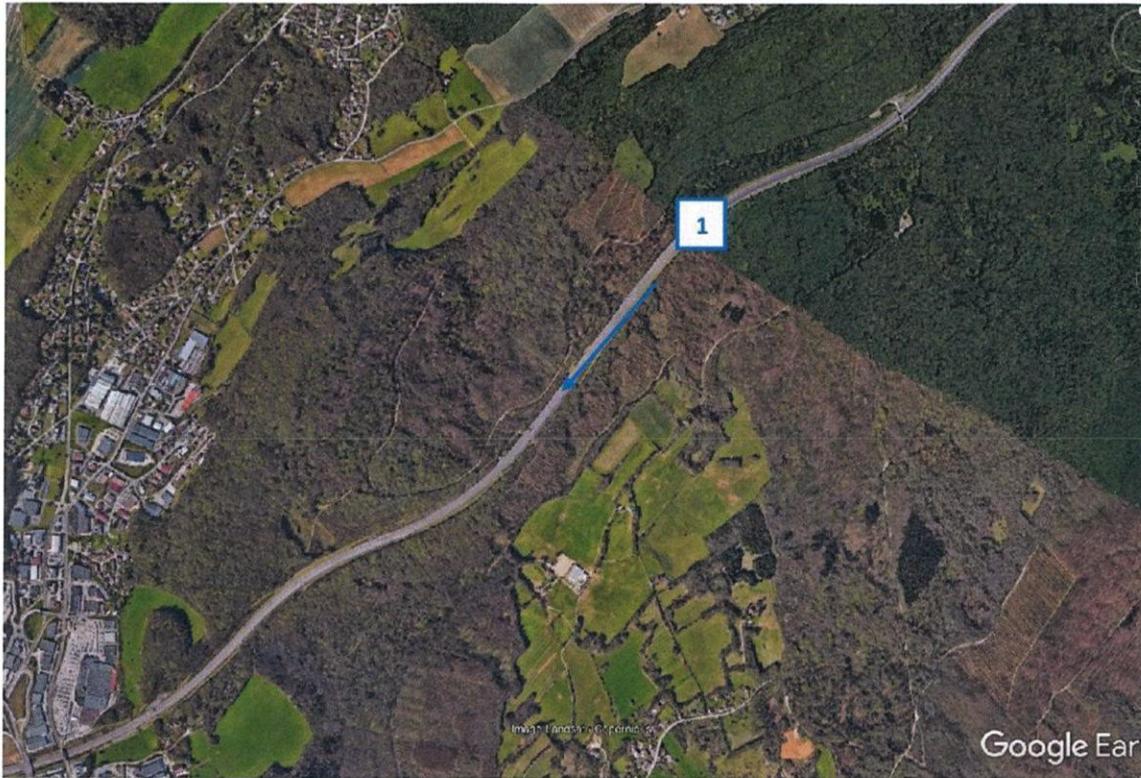
6. Plan de cadastre

<p>Département : DOUBS</p> <p>Commune : BESANCON</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : POLE TOPOGRAPHIQUE CADASTRE BESANCON Réception mardi 8h45-12h/13h30-16h et sur RdV 25042 25042 BESANCON CEDEX tél. 03 81 47 24 00 -fax ptgc.doubs@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : RV Feuille : 000 RV 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/4000 Échelle d'édition : 1/2000</p> <p>Date d'édition : 20/08/2021 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontages avant/après

Prises de vue

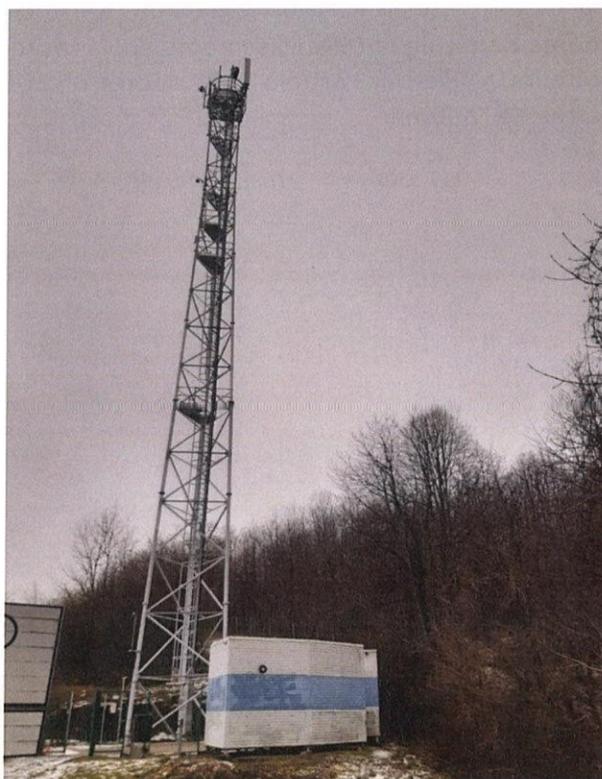


Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non